

RAPPORT D'ACTIVITÉ | 2024

Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle



RAPPORT D'ACTIVITÉ | 2024

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT.....	1
LE SYNDICAT.....	2
L' ORGANIGRAMME.....	3
L'ANIMATION TERRITORIALE.....	4
RESTAURATION DES COURS D'EAU.....	6
L' hydromorphologie.....	7
Reconnection d'annexes hydrauliques	8
Mise en défens des berges.....	9
Restauration des berges.....	10
Gestion de la ripisylve.....	11
GESTION DES ZONES HUMIDES.....	12
Restaurations écologiques.....	13
Gestion des sites Natura 2000	14
PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ.....	15
Les Atlas de la Biodiversité.....	16
Les suivis d'espèces.....	17
Les espèces exotiques.....	18
SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT.....	19
Animations scolaires.....	20
Animations Grand Public.....	21
Semaine au fil de l'Isle.....	22
AUTRES COMPÉTENCES.....	24





LE MOT DU PRÉSIDENT

STÉPHANE DOBBELS
Président du SMBI

Notre syndicat a évolué ces dernières années par son territoire, son organisation et ses missions. L'application de la compétence GEMAPI (depuis 2019) concrétise, dans une compétence rendue obligatoire, les opérations menées par notre structure depuis ses débuts.

Aujourd'hui plus de 2 500 km de cours d'eau et 3 600 km² de bassin versant sont concernés par nos actions. Ce territoire étant vaste, inévitablement des choix et des orientations ont dû être faits en fixant des priorités dans la programmation annuelle.

Pour une application cohérente et responsable de cette compétence, nos 6 EPCI membres ainsi que les EPCI de l'Entente Isle amont, avec lesquelles nos élus et nos services collaborent quotidiennement, nous font pleinement confiance.

Pour agir, nous avons élaboré des feuilles de route en concertation avec nos partenaires financiers et techniques. Ces Plans Pluriannuels de Gestion (PPG) validés par les élus du syndicat prennent en considération les enjeux de restauration et préservation des milieux aquatiques et humides, et permettent de maintenir des activités humaines compatibles avec la fragilité des écosystèmes. La mise en œuvre de ces PPG est possible grâce à des Déclarations d'Intérêt Général à l'échelle de tout le bassin versant, des sources de l'Isle et de l'Auvézère (en Corrèze et Haute-Vienne), jusqu'en limite avec la Gironde et notre homologue le SIETAVI.

Les missions traitées dans nos PPG sont multiples et contribuent toutes aux enjeux du territoire. Pour répondre à la taille du bassin et aux sujets variés, le syndicat s'est doté d'une équipe pluridisciplinaire permettant de mener à bien nos actions.

Nous intégrons nos partenaires en appui sur les projets portés par le syndicat.

A travers ce rapport d'activité 2024, les Vice-Présidents du syndicat et moi-même souhaitons présenter le panel d'actions que nous menons et leurs intérêts pour les milieux en vous apportant quelques brèves informations.

Je tenais à remercier la vice-Présidente et les Vice-Présidents de leur implication nécessaire auprès des équipes du syndicat pour défendre, argumenter les rôles et missions de notre structure.

En dernier point, je remercie également l'ensemble du personnel qui s'engage au quotidien pour mener à bien les projets décidés par le conseil syndical, accompagnés par nos partenaires et acceptés par les riverains des cours d'eau et autres milieux.

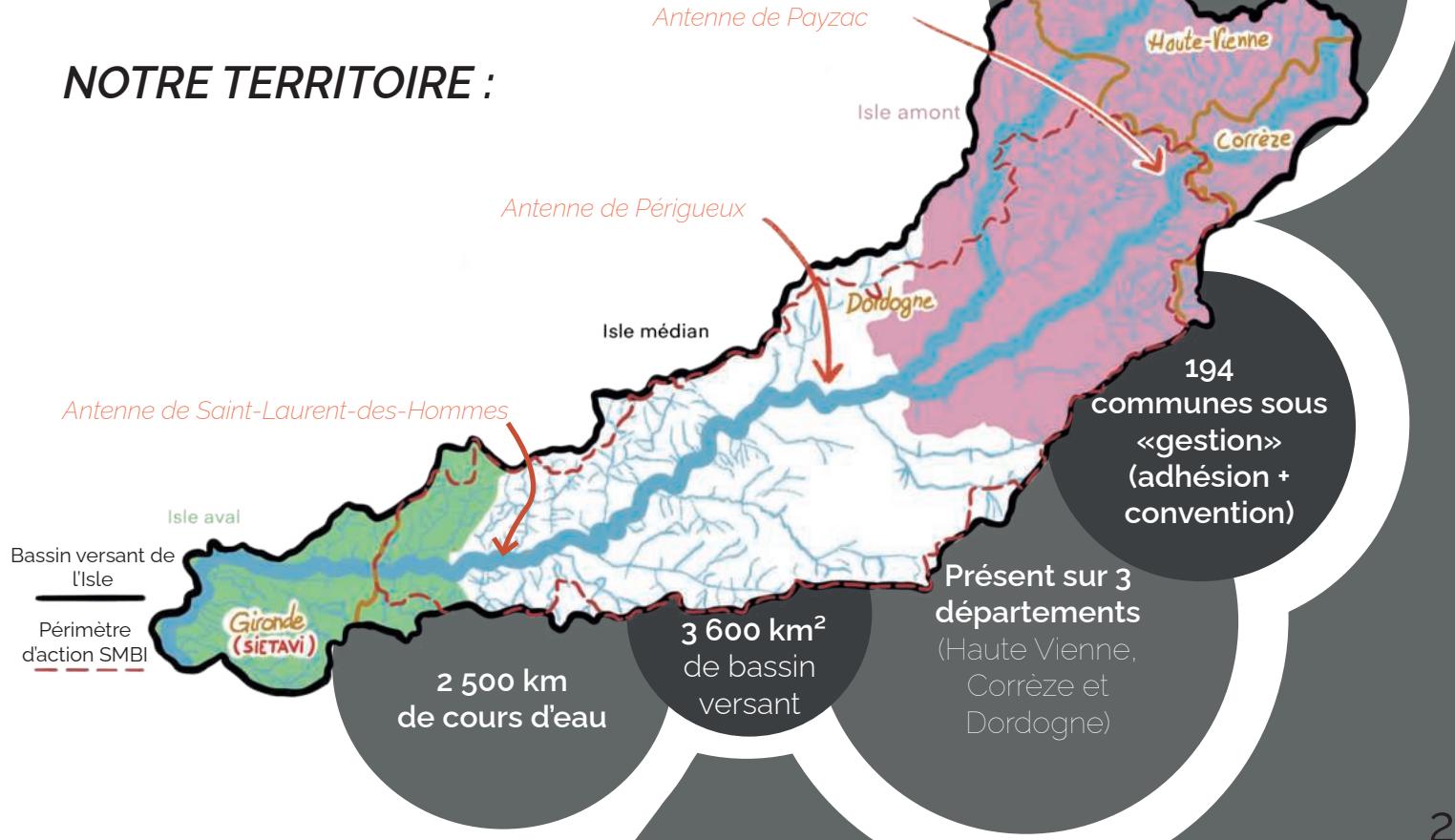
LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'ISLE

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI) est l'organisme public qui exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) pour le compte des collectivités.

La **GEMAPI** est une compétence obligatoire attribuée aux intercommunalités qui ont choisi de la transférer au Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle pour sa mise en œuvre. Elle est définie par :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin versant hydrographique.
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, d'un canal, d'un lac, ou d'un plan d'eau et de leurs accès.
- La défense contre les inondations et contre la mer.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

NOTRE TERRITOIRE :



Principales Missions

- Gestion des cours d'eau
- Gestion des zones humides
- Prévention des Inondations
- Préservation de la biodiversité
- Education à l'environnement
- Lutte contre le 7ème continent
- Mise en valeur du patrimoine lié à l'eau

ORGANIGRAMME DU SYNDICAT

LE PRÉSIDENT | Stéphane DOBBELS

LES VICES PRÉSIDENTS

Gilles MOTARD
Jean-Luc MASSIAS
Marianne REYNAUD-LASTERNAS
Dominique BOUSQUET
Alain DOMINIQUE
Dominique LECONTE

DIRECTEUR ET TECHNICIEN

Bassins du Vern et du Salembre

Marc HAGENSTEIN

TECHNICIENS MILIEUX AQUATIQUES ET ANIMATEURS NATURA 2000

Bassin de l'Isle aval (rive droite) et Natura 2000 Vallées de la Double

Elise Gobin

Zones humides du bassin de l'Isle et Natura 2000 Vallée de l'Isle

Florian RAMBAUD

TECHNICIENS MILIEUX AQUATIQUES

Bassins de l'Isle amont et de la Loue

Benjamin HERCEND

Bassin de l'Auvézère

Roxanne FOURCHE

Bassins de l'Isle, de la Beauronne de Chancelade et du Manoire

Thomas CHAMBOEUF

Bassins de la Crempse et de l'Isle aval (rive gauche)

Sébastien LAUDU

TECHNICIENNE 7ÈME CONTINENT ET ÉDUCATRICE À L'ENVIRONNEMENT

Tiphaine CLERC

TECHNICIEN BIODIVERSITÉ

Pierre-Louis THUAULT

TECHNICIEN COMMUNICATION

Pierre FEYNIE

CHEF D'ÉQUIPE DE LA RÉGIE

David DE PAUW

Agents de la régie

Sébastien GARENNE
Benjamin PASQUET
Eric LASSEOUGUE
Patrick VIDAL
Sébastien GOURVAT

SECRÉTAIRES COMPTABLES

Valérie ESCURPEYRAT
Patrick FABRE

A dense, lush green forest scene. In the foreground, there is a small white flower with a yellow center. The background is filled with various shades of green foliage and trees.

ANIMATION TERRITORIALE

ANIMATION TERRITORIALE

Sur l'ensemble du bassin de l'Isle, l'équipe technique se tient à l'écoute des propriétaires riverains, usagers et élus pour répondre aux différentes sollicitations.

Les demandes sont variées et font l'objet régulièrement de visites de terrain. Pour les propriétaires riverains de cours d'eau, de zones humides ou de plan d'eau, cela concerne souvent leurs droits et devoirs. Des informations au sujet des enjeux de préservation des milieux aquatiques et de la réglementation qui les protège sont également communiquées lors de ces rencontres.

Dans certains cas, l'accompagnement peut se poursuivre vers la réalisation d'opérations de gestion ou de restauration sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat sur ses propriétés ou celles de propriétaires privés par le biais d'une convention.

En parallèle, l'équipe technique du SMBI est à disposition des collectivités du bassin de l'Isle et de ses élus pour les accompagner et les conseiller sur les différents projets de leur territoire. Ces missions portent par exemple sur l'animation pédagogique, la sensibilisation au risque d'inondation, le renouvellement des PLUi ou encore la réflexion autour de projets d'aménagements.



RESTAURATION DES COURS D'EAU



L'HYDROMORPHOLOGIE

C'est quoi ?

L'hydromorphologie est l'étude de la forme des cours d'eau.

Pourquoi ?

Parfois malmenés durant les dernières décennies, certains cours d'eau du bassin de l'Isle sont aujourd'hui dégradés. Ayant fait l'objet de curage et de rectification, certains tronçons sont aujourd'hui trop élargis et peu sinueux, offrant ainsi peu d'intérêts et d'habitats pour la faune aquatique (poissons, ect.). C'est le cas sur de nombreux cours d'eau, qui souffrent parfois de débits très faibles en été.

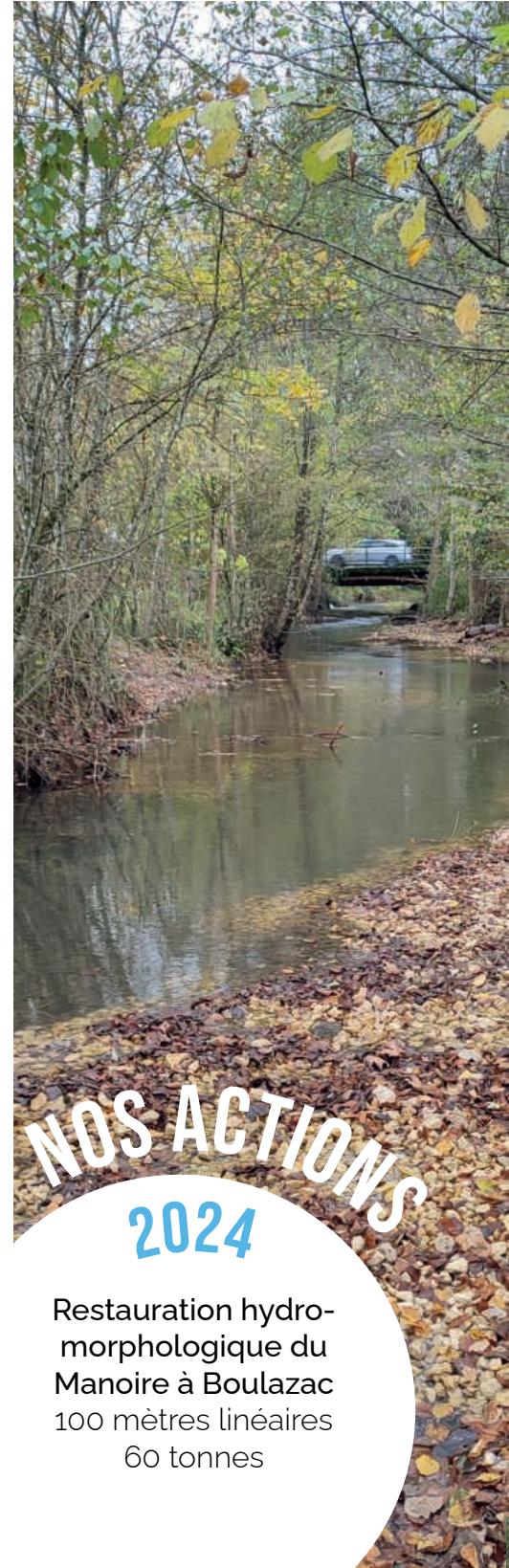
Comment ?

Les travaux d'hydromorphologie consistent à réduire la section du lit du cours d'eau lors des périodes sèches en resserrant l'écoulement avec des matériaux calcaires.

Déposés en fond de lit uniquement et sous forme de banquettes, ces matériaux vont créer un resserrement des écoulements. Il n'y a alors pas d'incidence sur l'écoulement de la rivière lors des hautes eaux.

Quels objectifs ?

- Augmenter la diversité des habitats pour les espèces aquatiques, en particulier pour le développement des populations piscicoles.
- Limiter le réchauffement de l'eau.
- Améliorer le pouvoir auto-épurateur de la rivière.
- Reconnecter le cours d'eau avec sa nappe d'accompagnement.

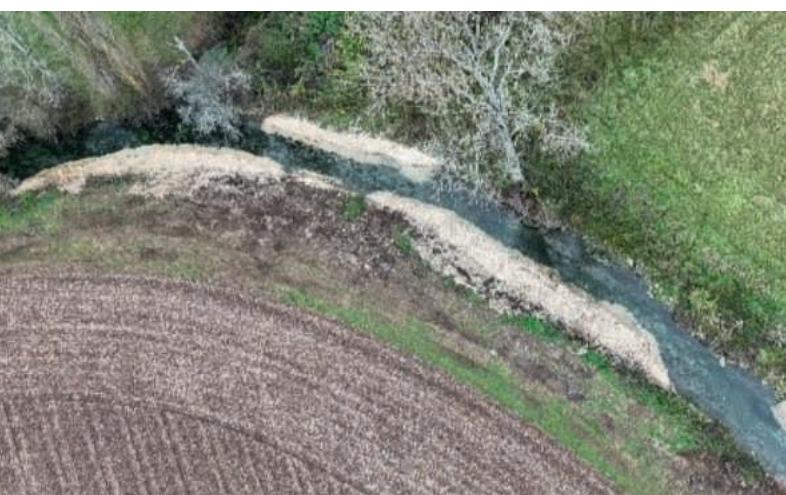


NOS ACTIONS 2024

Restauration hydro-morphologique du Manoire à Boulazac
100 mètres linéaires
60 tonnes

Restauration hydromorphologique du Blâme à Brouchaud.

110 mètres linéaires



LES ANNEXES HYDRAULIQUES

C'est quoi ?

Les annexes hydrauliques, appellées également bras morts, sont d'anciens chenaux de rivières délaissés au fil de l'évolution, de leur tracés ou par l'action de l'homme.

Pourquoi ?

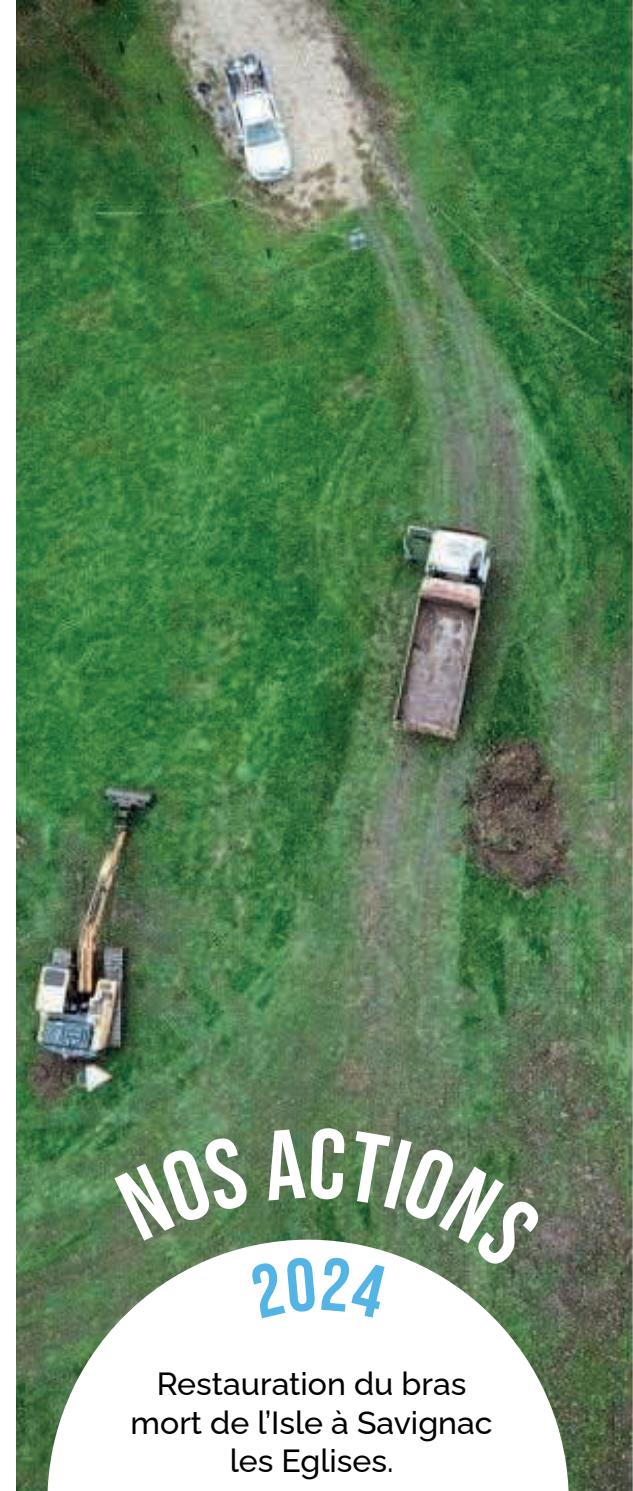
Ces zones déconnectées sont pourtant très utiles : accueil de la faune piscicole, présence d'une biodiversité variée, zone tampon lors des crues....

Comment ?

L'opération consiste à reconnecter ces zones avec le cours d'eau principal. Les matériaux sont régaliés sur place ou exportés hors du site. Les berges sont retravaillées en pentes douces afin de laisser s'exprimer la végétation.

Quels objectifs ?

- Accueillir et servir d'habitats et de zones refuges aux populations piscicoles.
- Favoriser l'expression d'une plus grande biodiversité, odonates, amphibiens.
- Restauration du rôle tampon de ces espaces.



Restauration du bras mort de l'Isle à Savignac les Eglises.

500 m² d'habitats restaurés



MISE EN DÉFENS DES BERGES

C'est quoi ?

La mise en défens consiste à interdire l'accès du cours d'eau par le bétail en clôturant les bords de la rivière.

Pourquoi ?

Sur les cours d'eau, le piétinement par le bétail ou la traversée régulière de ces espaces peut causer des dégradations.

En effet, les berges ainsi que le fond du lit abritent les espèces piscicoles et les macro-invertébrés dont elles dépendent. De plus, les berges assurent une fonction capitale, qui est de contribuer à l'épuration de l'eau.

En piétinant le fond des cours d'eau, les troupeaux participent à la dégradation des berges et de la qualité de l'eau.

Comment ?

Il s'agit d'aménager des points d'abreuvement localisés. Au bord du cours d'eau ou pour les traversées, le fond est stabilisé à l'aide de matériaux rocheux, le tout complété de barrières et de clôtures afin de canaliser les accès.

Différents systèmes permettent au bétail de s'abreuver comme des puisards, pompes à nez, des abreuvoirs à pompe solaire, etc.

Quels objectifs ?

- Limiter la dégradation des milieux naturels
- Améliorer la qualité de l'eau pour le milieu et le troupeau
- Diminuer les risques sanitaires



LA RESTAURATION DES BERGES

C'est quoi ?

Les berges des cours d'eau sont situées à l'interface entre le milieu aquatique et les terrains avoisinants. De ce fait, elles sont soumises à différentes pressions, naturelles ou humaines, qui viennent altérer leurs fonctions.

Pourquoi ?

Ainsi, dans certains cas, des effondrements ou glissements de berges ont alors lieu. Les formations végétales qui s'y trouvent sont alors affectées. La ripisylve offre de nombreuses fonctions : stabilisation de la berge, épuration de l'eau, habitats naturels, éléments de paysages, etc. Il est nécessaire de les reconstituer.

Comment ?

Deux sites ont fait l'objet de travaux en utilisant la technique du génie végétal, plus durable et mieux intégrée dans le paysage. Il s'agit d'une technique de végétalisation et de stabilisation des berges par la pose et la fixation de végétaux vivants.

La méthode est simple, elle consiste à reprofiler la berge en pente plus douce afin d'y implanter des pieux de bois et des arbres vivants dont du saule, des aulnes ou frênes. L'ensemble prendra racine et formera une barrière de protection de la berge.

Quels objectifs ?

- Stabilisation des berges
- Crée et protéger des habitats
- Épuration de l'eau



NOS ACTIONS
2024

Restauration des
berges de l'Isle à
Périgueux
25 m de linéaire.

Restauration des
berges de l'Isle à Saint
Vincent sur l'Isle
26 m linéaire.

--> Martrarieux 20 m
linéaire



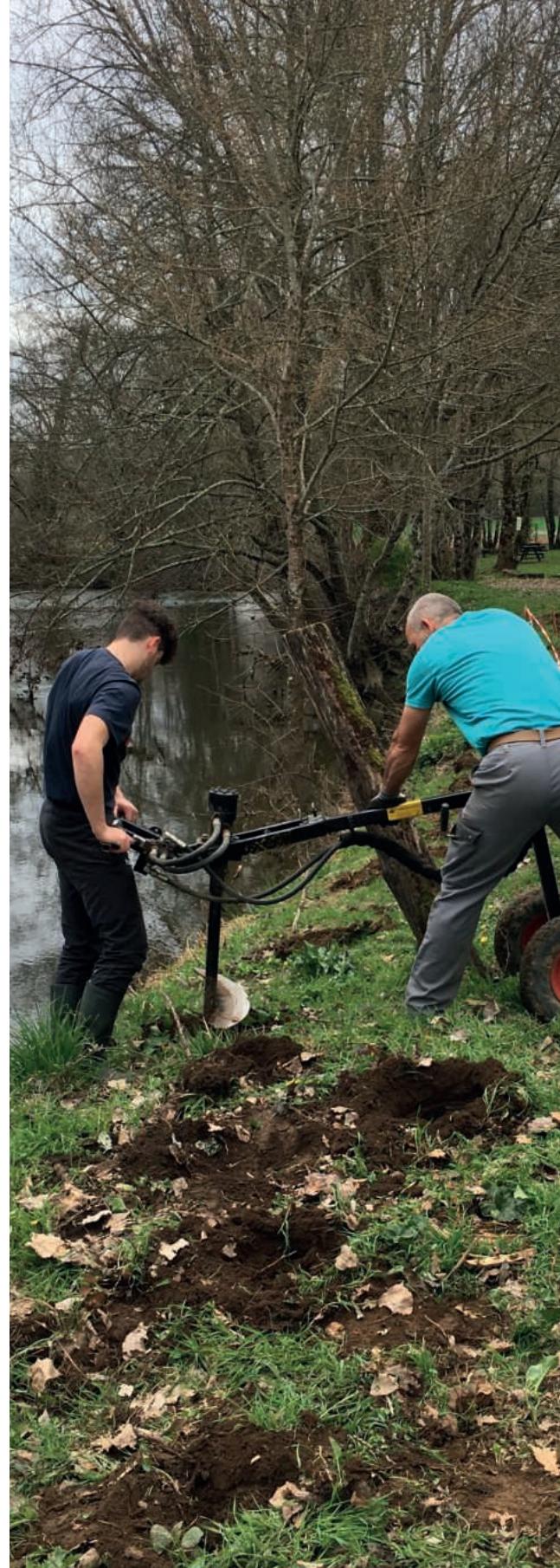
GESTION DE LA RIPISYLVE

Afin de garantir une pérennité des usages riverains, l'équipe du syndicat intervient de manière prospective en informant et rappelant le rôle des propriétaires riverains sur les cours d'eau privés, en les accompagnant à la réalisation des travaux par des actions sélectives douces. S'il y a un intérêt général à intervenir, les services du syndicat peuvent intervenir dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG), celle-ci justifiant l'intérêt collectif à mener de telles opérations.

Ces actions consistent à gérer les arbres dépérissants dans la mesure où ils poseraient une problématique à court terme sur les usages environnants. Nous intervenons également sur les espèces indésirables dont la présence est inappropriée en berges. Il s'agit ici d'intervenir sur des peupliers de culture ou d'Italie par exemple pour supprimer le risque de chute.

Une ripisylve non adaptée entraînera une « production » d'embâcles accrue. Les embâcles sont des amas de bois plutôt conséquents (majoritairement, mais des déchets anthropiques peuvent également s'y trouver), présents dans le lit mineur du cours d'eau. Ces derniers nécessitent un regard critique et objectif visant à leur enlèvement ou leur conservation, nous retrouvons plusieurs cas de figure. Quand ces bois se trouvent en appui ou à proximité immédiate d'un ouvrage (pont, chaussée, etc.), nous préconisons leur enlèvement. Nous enlevons ces embâcles au droit des ouvrages communaux ou intercommunaux.

Dès lors que cet arbre ne gène pas la libre circulation de l'eau et qu'il est ancré en berge, il sera conservé. Il est géré dans le sens que sa stabilisation est suivie et éventuellement des branchages émergés coupés et le houppier de l'arbre orienté vers l'aval. La conservation de ces éléments dans le cours d'eau est importante pour la diversité des habitats, ceci quelle que soit la taille des cours d'eau.



GESTION DES ZONES HUMIDES



RESTAURATION ÉCOLOGIQUE

Pourquoi ?

Les zones humides jouent des rôles cruciaux pour l'équilibre de nos écosystèmes. Elles abritent une grande diversité d'espèces, filtrent naturellement l'eau, limitent les inondations et stockent du carbone. Elles sont aussi essentielles pour maintenir les niveaux d'eau souterraine. Cependant, il est estimé que la moitié des zones humides en France ont disparu entre 1960 et 1990.

Comment ?

La restauration de zones humides a pour objectif de redonner de la naturalité à ces milieux. Cela signifie que nous allons restaurer des habitats selon les conditions d'humidité du sol : forêt alluviale, mégaphorbiaie (zone humide à grandes herbes), prairie, mare, etc.

Une fois la restauration effectuée, la phase de préservation permet de maintenir une zone humide fonctionnelle au cours du temps.

Quels objectifs ?

- réduire les altérations sur les milieux aquatiques dont en priorité le réchauffement et l'évaporation de l'eau.

- restaurer les fonctions des zones humides :
rétention d'eau et restitution en étiage,
accueil de biodiversité.

PEUPLEURAIRES

ETANGS

- Chancelade (0,65 ha)
- Beausoleil (0,26 ha)
- Le Breuilh (0,66 ha)
- Cornille (0,15 ha)

- Brouchaud (1,20 ha)
- Chancelade (1,24 ha)
- Angoisse (1,18 ha)
- Le Got (1,15 ha)
- Agonac (0,41 ha)

ZONES HUMIDES DU SYNDICAT

- Révision de 6 plans de gestion
- Entretien du chemin pédagogique
- Aides aux agriculteurs pour entretenir les prairies par du pastoralisme
- Projet de mise en place de pastoralisme sur 3 zones humides
- Travaux d'entretien de milieux ouverts sur environ 20 ha
- Plus de 100 ha en gestion



NOS ACTIONS
2024



LES SITES NATURA 2000



C'est quoi ?

Natura 2000 est un réseau de sites remarquables qui repose sur une politique européenne de protection d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire. L'objectif de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la préservation de la biodiversité. Ainsi, à partir d'un diagnostic, un programme d'actions nommé DOCOB (Document d'Objectifs) définit les orientations de gestion et chacun peut s'investir sur la base du volontariat dans la préservation du site à travers la signature de contrats (MAEC / NiNi / Forestiers) ou de chartes.

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle est en charge de l'animation des sites Natura 2000 des Vallées de la Double et de la Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne (en collaboration avec d'autres structures).

Les types de contractualisations :



Nos 2 SITES NATURA 2000 (pour l'année 2024)

VALLÉE DE L'ISLE

- 10 agriculteurs pour 128 ha de contrats MAEC
- 2 chartes signées par des exploitants agricoles
- 2 projets de contrats NINI en cours de construction et suivis de 6 contrats

VALLÉES DE LA DOUBLE

- 9 agriculteurs pour 82,94 ha de contrats MAEC
- 2 chartres de 6 et 45 ha
- Suivis de 6 contrats NINI arrivant à échéance en fin 2024.

LA BIODIVERSITÉ



LES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

C'est quoi ?

L'atlas de la biodiversité communale (ABC) est une démarche qui permet à une commune ou une structure intercommunale de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle porte et est partenaire de plusieurs ABC.

Les deux derniers projets lancés concernent les communes de Brouchaud et de Saint-Martial-d'Albarède sur l'amont du bassin avec l'ABC «entre Causses et Rivières» et Moulin-Neuf, Saint-Martial-d'Artenset et Saint-Michel-de-Double en aval du bassin avec l'ABC «entre Isle et Double».

Les inventaires réalisés en **2024** ont permis de découvrir de nouvelles espèces sur le bassin de l'Isle, comme la Cordulie splendide, une libellule inféodée aux secteurs calmes et profonds des rivières. Une nouvelle espèce de champignon, inconnue de la science, a également été décrite. Les prospections menées ont aussi permis de vérifier la présence d'espèces patrimoniales sur certains sites historiquement connus. C'est notamment le cas du Sonneur à ventre jaune dont la présence a été confirmée sur certains sites mais qui a disparu dans d'autres secteurs.



5 ABC couvrants
49 communes

9 groupes d'espèces inventoriées

53 animations

Plus de 450 espèces recensées en 12000 données

Production d'un livre pédagogique de présentation de la biodiversité de Marsac-sur-l'Isle

NOS ACTIONS

2024



LE SUIVI D'ESPÈCES

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle mène des actions d'inventaires afin de mieux connaître la répartition des populations d'espèces remarquables et de mettre en place des mesures de protection . Le SMBI élabore un projet de mise en place d'un APPB (Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope) pour 4 populations d'écrevisses à pattes blanches et un projet d'aménagement de ponts pour limiter les risques de collision pour la Loutre et le Vison d'Europe.

Papillons de jour (Ropalocères)

L'étude, menée dans le cadre d'un stage a permis de s'intéresser à l'influence des modes de gestion des prairies sur le Damier de la Succise et le Cuivré des marais.

Résultats sur 28 parcelles étudiées :

- Cuivré des marais présent sur 9 parcelles
- Damier de la Succise présent sur 8 parcelles



Écrevisse à pattes blanches

Développement de projets de **4 Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope**

Inventaires pour vérifier l'état des 4 populations



Suivi des Odonates Gomphidés et Anisoptères Prioritaires :



Loutre et Vison d'Europe

Portage d'actions en faveur du Vison et de la Loutre d'Europe : achat de foncier en zone humide, restauration des ripisylves, aménagement de franchissements sous les ponts, etc.

3 secteurs étudiés
113 exuvies
(mues de libellules)
collectées et
identifiées.



LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) désignent certains animaux ou végétaux dont leur introduction par l'Homme, volontaire ou fortuite, sur un territoire représente une menace pour les écosystèmes.

Le cas de la jussie sur l'Isle médian

Pourquoi ?

La jussie est une plante exotique envahissante originaire du continent sud américain, qui se développe à grande vitesse en particulier sur l'Isle médian et aval.

Son développement et sa croissance sont tels qu'elle a tendance à étouffer la végétation locale et à appauvrir le milieu naturel qu'elle occupe. Elle favorise également la sédimentation et la fermeture progressive des espaces où elle est présente.

Comment lutter contre la jussie ?

Des règles précises sont à appliquer afin de ne pas favoriser sa dissémination. Il s'agit de ne pas disperser la plante vers l'aval, de procéder à son arrachage à l'aide d'un engin spécialisé. Les végétaux sont ensuite séchés au soleil puis stockés pour compostage dans un site du syndicat. Une partie de l'opération est également réalisée manuellement par la régie.

Quels objectifs ?

- Réouverture du milieu naturel.
- Limiter l'appauvrissement des espaces.
- Favoriser la présence d'une biodiversité plus riche
- Favoriser les activités de loisirs existantes, pêches, canoës.



LA SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

Grace aux différentes actions menées par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle autour de l'éducation à l'environnement via les différents projets tels que la MALLE RIVIERE, les ABC (Atlas de la Biodiversité Communale), la lutte contre le 7ème continent, les projets de plantation, l'ATE (Aire Terrestre Educative), etc., nous avons pu sensibiliser tous les publics à travers des animations, stands et ateliers.



LES ANIMATIONS SCOLAIRES

La MALLE RIVIÈRE, outil pédagogique dédié à la préservation des cours d'eau et zones humides qui existe depuis 2017, ne cesse d'évoluer. En 2024, l'association Pour les Enfants du Pays de Beleyme et l'éducatrice à l'environnement du Syndicat sont intervenues gratuitement dans des écoles du bassin de l'Isle, de la maternelle au collège. Son succès grandissant s'explique par la qualité des outils et la richesse des interventions, avec cette année une première participation au Village des Sciences dans deux collèges.

Certains élèves ont aussi participé au projet "plantation d'une haie", comme à Grignols (maternelle) et à Moulin Neuf (92 élèves). Ce fut une expérience concrète et marquante pour les enfants qui adorent aider les techniciens à planter un arbre ou arbuste sur leur commune, et surtout de le voir grandir en même temps qu'eux !

Enfin, 2024 marque le lancement d'un nouveau projet d'éducation à l'environnement pour le Syndicat. En effet, notre animatrice a travaillé une nouvelle fois en collaboration avec Beleyme pour l'ATE (AIRE TERRESTRE EDUCATIVE).

Ce projet permet aux enfants de cycle 3 d'une école primaire de « s'approprier » un terrain communal, de l'étudier, de découvrir les espèces (faune et flore) qui sont présentes et pour la 2nde année, d'aménager un espace pour la biodiversité. Notre animatrice intervient donc ici dans l'école d'Antonne et Trigonant ; les élèves de CM1 et CM2 ont eu le choix entre plusieurs sites et leur choix s'est porté sur le terrain proche de la rivière au lieu-dit « les Gadères » ! Au programme de l'année 2024 : observation des petites bêtes terrestres et aquatiques, en apprendre plus sur les oiseaux, les reptiles, la ripisylve, sensibilisation à la pollution humaine, etc.



NOS ACTIONS

722 élèves
sensibilisés

ANIMATIONS GRAND PUBLIC

Dans le cadre des différents ABC, le Syndicat a pour mission d'organiser des animations à destination du grand public. En 2024, c'est principalement l'ABC de Saint-Aquilin et les sources du Salembre qui en a profité avec une animation dans le cadre de la nuit de la chouette en mars et une autre dans le cadre de la nuit de la chauve-souris en août. La commune de Saint-Michel-de-Double a ouvert l'ABC ENTRE ISLE ET DOUBLE avec une sensibilisation OISEAUX DE NOS JARDINS en décembre 2024.

Grâce aux animations et aux stands lors des événements du bassin de l'Isle, nous avons pu échanger sur les missions du syndicat avec **821 personnes** !

LUTTE CONTRE LE 7ÈME CONTINENT

Le « 7^{ème} continent » est un immense amas de déchets flottants dans les océans, équivalant à six fois la taille de la France. Il s'est formé à partir de déchets abandonnés sur terre, transportés par les rivières jusqu'à la mer.

Conscient de cet enjeu, le Syndicat organise régulièrement des opérations de ramassage, à pied ou en canoë, pour limiter la pollution dès sa source. En 2024, les 8 actions menées avec l'aide de clubs de canoé de Marsac-sur-l'Isle et Périgueux ont permis de collecter **3,3 tonnes de déchets** sur le bassin de l'Isle.



SEMAINE AU FIL DE L'ISLE

Le SIETAVI et le Collectif Trois Tiers ont organisé en 2023 une première édition de la semaine Au Fil de l'Isle, ou une navigation évènementielle sur un radeau.

En 2024, le SMBI a rejoint le projet en souhaitant relier Périgueux à Libourne entre juillet et août 2024.

Ce projet vient interroger notre relation aux cours d'eau : que sait-on de cette rivière ? Quels sont les enjeux qui l'entourent ? Comment les habitants, riverains, acteurs locaux cohabitent avec cette entité naturelle au quotidien ?

Pour ce faire, nous allons à la rencontre des riverains, habitants, curieux et acteurs locaux de la rivière pour échanger et débattre avec eux de son passé, son présent et surtout... son futur. Une semaine de démocratie ouverte en bord de rivière, une semaine d'ateliers citoyens, de micro trottoirs, de festivités et d'animations autour de l'Isle, mais aussi une semaine de tests pour anticiper des possibilités de remise en navigabilité de la rivière tronçons par tronçons.

En une semaine, ont émergé de nombreuses idées et envies de projets, portées par les acteurs et habitants de la vallée.... de l'aménagement de parties de berges à la mise en place de démarches pédagogiques autour de la connaissance des milieux naturels en passant par la création d'un parlement de l'Isle... Surtout, le désir d'aller plus loin et plus nombreux encore...

A bord du *Rouget de l'Isle*, l'équipe de salariées et de bénévoles du Collectif Trois Tiers ont réembarqué pour une navigation sur plus de 90 km entre Périgueux et le Duellas puis de Montpon-Ménestérol à Libourne !

Durant ces 17 jours de navigation, nous avons rencontré et échangé avec plus de 1500 personnes autour de la rivière, de ses enjeux et de l'avenir que nous pourrions lui construire, collectivement.

NOS ACTIONS
2024

- 17 jours de navigation
- 90 km
- 1500 personnes autour de la rivière





Micro trottoirs les pieds dans l'Isle, ateliers collectifs citoyens d'approfondissement des questions de la première édition, ateliers apprenants et scientifiques, visites de zones humides, conférences, animations jeunes publics, animations culturelles et artistiques ... Une semaine au fil de l'Isle s'annonce comme un véritable rendez-vous pour re créer du lien AVEC la rivière et PAR la rivière. Cette édition a notamment été marquée par sa dimension multipartenaire, le soutien et l'implication de nos partenaires : communes d'accueil, associations locales, clubs de canoé-kayak, acteurs économiques, accueils de loisirs, artistes, universitaires etc... Au total plus de 70 partenaires ont contribué au succès de la manifestation et à la création d'un nouveau récit pour cette rivière trop souvent oubliée...

Cette année, nous nous sommes lancés dans une troisième édition.

L'Isle est importante et est le cours d'eau principal du bassin versant éponyme.

Ceci étant, sans affluents, l'Isle n'est pas grand-chose. Il nous est apparu primordial de remonter les cours d'eau et d'initier une semaine sur l'Auvézère, affluent principal de l'Isle. Ces temps d'échanges avec les riverains, acteurs du territoire, etc. sont donc des moments d'échanges et de co-construction : des temps de réflexions communs ont été organisés pour se diriger Vers un Parlement de l'Isle qui voit réellement le jour en 2025.

AUTRES COMPETENCES

Au-delà de la compétence GEMAPI, le syndicat assure également une pratique des loisirs sur et à proximité de la rivière.

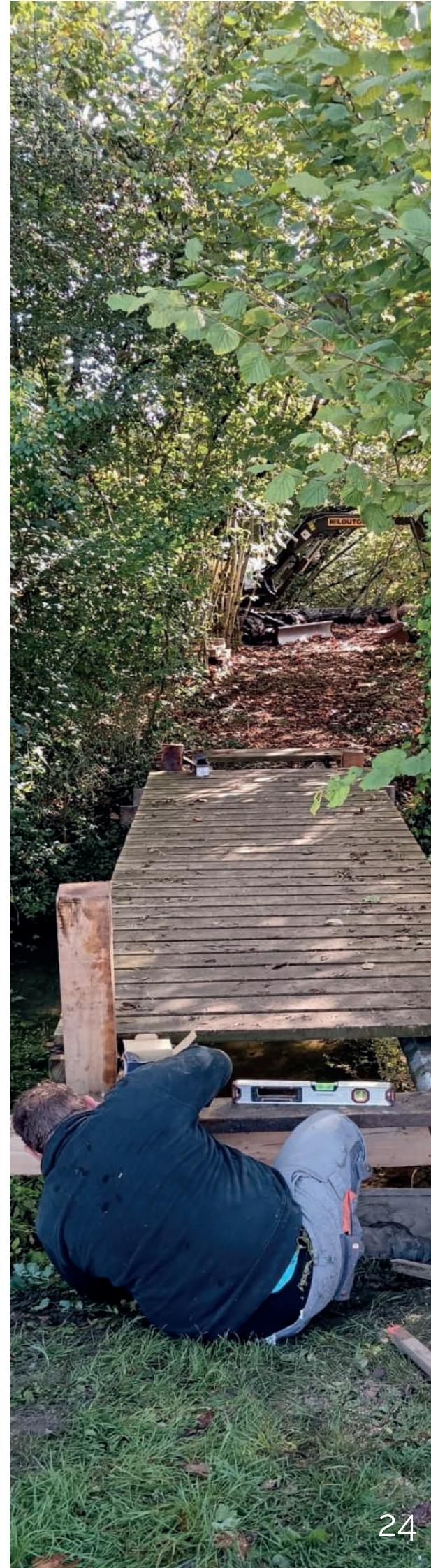
Dans les années 2000, le syndicat a restauré 13 écluses permettant à tout nageant de franchir les ouvrages. Plusieurs tronçons sont ainsi utilisables. Chaque année, l'équipe du syndicat assure l'entretien de ces écluses et des canaux de navigation. Le budget est conséquent mais permet de maintenir ce patrimoine en état.

La pêche est le sport de loisirs par excellence à pratiquer sur les cours d'eau de notre territoire. Le syndicat assure l'ouverture et l'entretien de parcours de pêche en concertation et demandes avec les AAPMAs (associations de pêche).

En partenariat étroit avec la fédération départementale de pêche notamment, nous portons également des programmes de labellisation de certains tronçons de rivière. Il s'agit de mettre en œuvre des équipements facilitant la pratique de la pêche pour un ensemble de public (pêcheurs avertis, famille, etc.).

L'Isle domaniale (du Pont des Barris à Périgueux jusqu'à Libourne) bénéficie du statut de rivière domaniale (Domaine Public Fluvial). Ce statut grève chaque berge d'une servitude dite de « marche-pied ».

En grande partie ouverte par notre syndicat, des portions de cette servitude dédiées à la pratique de la randonnée pédestre sont entretenues par plusieurs passages annuels, tout comme les abords des voies vertes en aval de Périgueux se situant à proximité de l'Isle.



NOS PARTENAIRES





Contact

Syndicat Mixte du
Bassin de l'Isle



bassin-isle.fr
05 53 80 58 51
syndicat@bassin-isle.fr

196 route des Grands Champs
24400 Saint Laurent des Hommes

